


Saint-Jean des Jardins (Chalon-sur-Saône – France)

Description du projet	<p>Le projet est situé sur un ancien site maraîcher proche du centre ville, dans une ZAC démarrée dans les années 80-90, aujourd'hui constituée d'un tissu urbain hétérogène, sur le territoire de Chalon sur Saône. Le terrain est propriété de la Ville de Chalon-sur-Saône. Il s'agit d'un projet urbain de 20 ha sur lesquels une première tranche de cinq hectares a été convertie en programme immobilier de 180 logements HQE entourés de 6000 m2 de jardins ouverts.</p> <p>Les maisons sont orientées Nord-Sud, les terrains n'excédant pas 275 m2. La proximité du centre ville (15 minutes à pied) favorise les déplacements doux (création d'un arrêt de bus, de pistes cyclables et de parkings à vélos) et la plupart des voitures stationnent hors parcelle dans des garages à toitures végétalisées. La mixité sociale est favorisée pour retenir la population qui quitte la ville centre pour la périphérie.</p>
Objectifs	<p><i>Quartier Saint-Jean des Jardins à Châlon-sur-Saône © Sem Val de Bourgogne</i></p> <p>Eau : L'eau pluviale des quartiers est récupérée pour un usage collectif : arrosage des jardins collectifs et privés, alimentation des WC et réserve pompiers au moyen de château d'eau.</p> <p>Déchets : Tri sélectif des déchets ménagers</p> <p>Energie : Le quartier sera relié au réseau de chauffage urbain dont la capacité a été accrue par la création d'une chaufferie au bois qui couvrira les besoins de 1000 logements. Le bois permet de réduire de 95% les émissions de GES. Raccordement au chauffage urbain, et collectivisation par groupe de 4 à 5 logements</p> <p>Le plan de masse ménage la porosité du sol et le projet est analysé suivant les 14 cibles HQE.</p> 
Origine du projet	<p>Suite à l'appel à proposition lancé par le PUCA en 2001 (villa urbaine durable), une consultation nationale a été initiée pour fonder un nouvel habitat basé sur le développement durable (Démarche HQE), la mixité sociale et l'insertion urbaine. La Ville de Chalon-sur Saône marque sa volonté de lutter contre l'étalement urbain et contre les émissions de CO2.</p>
Financement	<p>Le Conseil Régional et l'ADEME ont participé au financement des études environnementales.</p>
Partenaires & Rôles	<p>Par la mise en oeuvre d'un Plan municipal de réduction des émissions de gaz à effet de serre, structuré autour de quatre axes complémentaires (la ville aménageuse de son territoire ; la ville productrice et distributrice d'énergie ; la ville consommatrice d'énergie ; la ville incitatrice des modes d'utilisation rationnelle de l'énergie auprès de ses habitants) la ville a pu obtenir le soutien du programme PRIVILEGES, programme de l'Union Européenne en partenariat avec WWF et l'ADEME.</p>
Informations complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Site du programme du PUCA: http://www.chantier.net/vud/opchal.htm - Site du MEEDDAT sur les écoquartiers : http://www.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr/ - Site du programme PRIVILEGES: http://www.programme-privileges.com/ - Site de la Ville de Chalon-sur-Saône : http://www.chalon.fr/ - La Revue Durable, numéro 28 (février – mars – avril 2008)
Contact	<p>Estelle Montmailler : Estelle.MONTMAILLER@chalonsursaone.fr</p>